

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



13003510

Dépôt au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le 24 DEC 2012
jour de sa réception.
Le Greffier

N° d'entreprise : 0412917617

Dénomination

(en entier) : **NOISET-LATOIR**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : La Chaussée, 49, 6637 Fauvillers (Malmaison) ✓

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : FIN DE MANDAT D'UN GERANT

Société constituée suivant acte reçu par Maître Pierre ERNEUX, alors Notaire à Strainchamps-Hollange (Fauvillers), le onze janvier mil neuf cent septante-trois, publié aux Annexes du Moniteur belge du trois février suivant sous le numéro 323-13 ; dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et les dernières fois suivant acte reçu par le Notaire ERNEUX précité, le treize avril deux mille cinq, publié aux Annexes du Moniteur belge du vingt-neuf avril suivant sous le numéro 2005-04-29/0062942 et suite au changement de nom de la rue du siège social et renumérotation par l'administration communale de Fauvillers et publication de ces changements aux Annexes du Moniteur belge du vingt-quatre avril deux mille douze sous le numéro 2012-04-24/0078591.

Suivant procès-verbal dressé par Maître Georges LOCHET, Notaire à la résidence de Fauvillers (Strainchamps), le vingt décembre deux mille douze, l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "NOISET-LATOIR" a pris les résolutions suivantes :

1. L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de gérant de Monsieur NOISET Stany Marie Joseph Ghislain, né à Bastogne, le vingt-trois août mil neuf cent soixante-neuf (NN 690823-117-19), domicilié à 6637 Fauvillers (Sainlez), rue du 26 décembre, 73, décédé intestat à Neufchâteau, le vingt-neuf septembre deux mille douze.

L'assemblée a donné également décharge de la gestion de Monsieur Stany NOISET

Cette démission prend effet à dater du décès.

2. L'assemblée a décidé de ne pas nommer de nouveau gérant. Monsieur Miguel NOISET sera donc le gérant unique ayant, conformément aux statuts, le pouvoir d'accomplir tous les actes d'administration et de représenter la société à l'égard des tiers, agissant seul.

En conséquence, l'article douze des statuts sera désormais libellé comme suit :

« Est nommé gérant pour la durée de la société : Monsieur Miguel NOISET. »

POUR EXTRAIT CONFORME, AUX FINS DE PUBLICITE.

Déposée en même temps : Expédition de l'acte de modification de statuts et mise à jour des statuts sur papier libre.

Maître Georges LOCHET

Notaire à la résidence de Fauvillers (Strainchamps).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 07/01/2013 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature